

Bruxelles, le 18 mars 2020
(OR. en)

6603/20
COR 1
PV CONS 14
ENV 156
CLIMA 52

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)
5 mars 2020

À la page 3, le point 2, b) est libellé comme suit:

- b) **Liste des délibérations législatives** (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

6203/20

Environnement

Directive sur l'eau potable (refonte)
Accord politique
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 26 février 2020

 6060/1/20 REV 1
+ ADD 1 REV 2
ENV

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur la **directive** relative aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau (base juridique: article 192, paragraphe 1, du TFUE).

Les déclarations relatives à ce point figurent en annexe.